



L'an deux mil dix-neuf, le 08 février à 20 h 30, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué en séance publique au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mireille DUFOUR, Maire.

Etaient présents :

DUFOUR Mireille, Maire, **VAUTIER** Evelyne, 1^{er} adjoint, **FUSEE** Michel, 2^{ème} adjoint, **DUSSERT-SARTHE** Françoise, 3^{ème} adjoint, **MOUCHEL** Jean-Louis, **BERTAUX** Alain, **BLET** François, **MIQUELOT** Fabrice, **LENAULT** Sandra, **JEANNE** Erick

Etaient excusés :

SEVESTRE Françoise, **HAUTEMANIERE** Aurélie, **LE RILLE** Christophe (pouvoir donné à Fabrice MIQUELOT)

La séance débute à 20 h 30

1. Approbation du dernier compte-rendu

L'assemblée n'émet aucune remarque concernant le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2019. Celui-ci est donc approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire propose une modification de l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

1 - Devis pour la clôture du camping

2 - Devis pour le remplacement du matériel à l'atelier municipal

Et le retrait du point n° 6 « Photocopieur », les négociations avec les sociétés sollicitées n'étant pas terminées.

Cette modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

2. Devis pour la clôture du camping

Il n'y a aucune clôture autour du camping et les campeurs se plaignent régulièrement de l'entrée de chiens extérieurs.

En outre, cette absence de clôture ne sécurise pas les enfants du camping.

Un devis a donc été demandé pour la fourniture du matériel (grillage soudé vert d'une hauteur de 1,20m, poteaux, jambes de force, tendeurs, fils, agrafes).

La mise en place de ce grillage pourrait être faite par les agents communaux.

Ce devis s'élève à 1 016,83 € HT soit 1 220,20 € TTC

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le devis de 1 016,83 € HT soit 1 220,20 € TTC pour la fourniture du matériel nécessaire à la mise en place d'un grillage,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce grillage,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2019 du Camping Municipal.**

3. Devis pour le remplacement du matériel à l'atelier municipal

Du matériel communal avait été volé lors du dernier cambriolage de l'atelier et il convient de le remplacer pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Un devis a été demandé pour le remplacement :

1 souffleur	503,00 € HT
1 débroussailleuse	599,00 € HT
1 taille-haie	439,00 € HT
1 élagueuse	269,00 € HT
Soit un total de	1 810,00 € HT soit 2 172,00 € TTC

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter le devis de 1 810,00 € HT soit 2 172,00 € TTC pour la fourniture d'un souffleur, une débroussailleuse, un taille-haie et une élagueuse,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de ce matériel,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2019 de la Commune.**

4. Aménagement du bourg : colonnes enterrées (coût et emplacement)

Dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg, la pose de colonnes enterrées pour le recyclage des ordures est envisagée.

Le coût de cette installation pour 3 colonnes est de : 16 250 € HT (19 500 € TTC) pour le génie civil et 22 500 € TTC pour la fourniture des colonnes (3 x 7 500 € TTC). COLLECTEA pourrait verser un fonds de concours à hauteur de 5 900 € ce qui représenterait un reste à charge communal de 16 600 € TTC pour les colonnes. Le coût total du projet serait ainsi de 36 100 € TTC, participation de COLLECTEA déduite.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Est favorable au projet d'installation de colonnes enterrées dédiées au tri sélectif,**
- **Adopte le financement suivant : coût total de 42 000 € TTC (19 500 € pour le génie civil, 22 500 € pour la fourniture de 3 colonnes) – fonds de concours de COLLECTEA de 5 900 €,**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2019 de la commune,**

- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet (demandes de subventions, devis / contrats / conventions, autorisations d'urbanisme éventuelles).

Un débat s'installe concernant l'emplacement de ces colonnes sur la place du bas : à la place du pont bascule ou plus loin. Le mécanisme pourrait être conservé pour être installé ailleurs.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (7 pour dont 1 pouvoir, 4 contre) :

- Choisit de ne pas conserver le pont bascule,
- Choisit de conserver le mécanisme pour le remettre en place ailleurs afin de le valoriser.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (9 pour dont 1 pouvoir, 1 contre, 1 abstention) :

- Choisit de mettre en place ces colonnes auprès des bornes de recharge des véhicules électriques.

5. Nom du Pôle Santé

Les travaux du pôle santé devraient être achevés en juin 2019, permettant une entrée dans les locaux pour les professionnels courant juillet.

Il convient de délibérer pour proposer un nom à Isigny Omaha Intercom.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- De proposer de nommer le futur pôle santé « Pôle Santé des Trois Rivières »
- De charger Madame le Maire de notifier cette proposition à Isigny Omaha Intercom.

6. Terrain du lotissement « le nid des cigognes » : convention de rétrocession

Les travaux d'aménagement du lotissement « le nid des cigognes » se terminent et il convient de signer une convention de rétrocession concernant la parcelle sur laquelle sera implantée la future réserve incendie. Cette rétrocession est prévue à titre gratuit. Les plantations sont prévues en mars.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de rétrocession à titre gratuit de la parcelle située à l'extrémité droite du lotissement « le nid des cigognes »,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes notariés nécessaires à la réalisation de cette rétrocession afin que la parcelle devienne communale.

7. Résiliation du bail de la bibliothèque

L'association « Bibliothèque pour Tous » a cessé son activité au 31/12/2018.

Il convient de délibérer pour autoriser Madame le Maire à demander la résiliation du bail pour le local qui n'a plus d'utilité. Une éventuelle bibliothèque départementale ne pourrait pas s'y installer car le local est trop petit.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la résiliation du bail de location de l'ancien local attribué à la Bibliothèque.

8. Délibération pour plan de financement de la halle multiservices

Suite aux subventions obtenues et au chiffrage de Monsieur COME, le tableau de financement des travaux de construction de la halle multiservices peut s'établir ainsi :

Nature des dépenses	Montant prévisionnel en €		Type de financement	Subvention accordée en €	Taux d'intervention (en %)
	HT	TTC			
Acquisitions foncières			Etat - réserve parlementaire M. Dupont	5 000,00 €	2%
Acquisitions immobilières			Région (demande en cours)	122 567,00 €	39%
Etudes et prestations : Architecte, étude de sol et bureau de contrôle	37 222,34 €	44 666,81 €	Département - Subvention bourg centre	61 200,00 €	20%
Travaux : terrassement & restauration	273 800,00 €	328 560,00 €	Commune ou communauté de communes (préciser la ou les sources)	- €	0%
Matériels - Panneaux d'informations touristiques et mobiliers urbains			Autofinancement du maître d'ouvrage public	62 704,47 €	20%
Fonctionnement :			Autre financement public FISAC		0%
Frais de personnel = salaires bruts + charges patronales (détailler par ETP)	2 500,00 €	2 500,00 €	FEADER sollicité (Leader)	62 050,87 €	20%
Frais de structure = forfait de 15% des frais de personnel			SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	313 522,34 €	100%
Autres : (Préciser)			Autofinancement privé		
Contribution en nature			Financement privé (préciser la ou les sources : dons, mécénat...)		
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES	313 522,34 €	375 726,81 €	Contribution en nature		
			Recettes nettes		
			SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVÉS	- €	0%
			TOTAL DES FINANCEMENTS PREVISIONNELS	313 522,34 €	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- Accepte le plan de financement des travaux de construction de la halle multi-services tel qu'il a été présenté ci-dessus (dépenses et recettes prévisionnelles),

- **Autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes de versement des financements publics obtenus.**

9. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Nous avons sollicité la fondation du Patrimoine pour la remise en évidence du lavoir de la rue du pont de la barre. La fondation pourrait également nous accompagner pour la mise en place d'un mécénat.

La commune pourrait adhérer à la Fondation du Patrimoine. Le tarif 2018 s'élève à 75 € pour les communes de moins de 1000 habitants.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (10 pour dont 1 pouvoir, 1 abstention) décide :

- **D'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour l'année 2019,**
- **De charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches permettant cette adhésion.**

10. Personnel communal : recrutement

Conformément à la délibération prise lors de la réunion du 16 novembre 2018 (DCM n° 2018-142), la possibilité de recruter un **agent dédié à l'évènementiel** a été étudiée :

Recrutement d'un chargé de mission (catégorie A – IB 518/IM 445) à mi-temps (17,5/35ème) pendant 9 mois (du 25/02 au 24/11), avec une période d'essai de 1 mois renouvelable 1 fois.

Coût pour la commune : environ 13 200 € (à titre d'information, le montant budgété pour la demande LEADER est de 22 000 €).

Le projet concernant la fête de la pomme a reçu un accusé de réception du LEADER et sera programmé au prochain comité technique.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (10 voix pour dont 1 pouvoir, 1 abstention), décide :

- **De recruter un agent dédié à l'évènementiel (fête de la pomme) du 25/02 au 24/11/2019 à 17.5/35ème (catégorie A – IB 518/IM 445),**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement.**

Afin de renforcer la **mission de coordination des services techniques**, il est proposé d'augmenter le nombre d'heures de Monsieur MADELAINE. Il est actuellement sur un poste à 10/35ème. 5 heures supplémentaires sur cette mission faciliteraient l'organisation et le travail des agents du service technique. Cet accroissement du temps de travail représenterait un coût supplémentaire de + 2 650 € pour 2019 et + 4 200 € à partir de 2020 € (chapitre 12 – Charges de personnel).

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à la majorité (8 voix pour dont 1 pouvoir, 2 voix contre, 1 abstention), décide :

- **De modifier le temps de travail d'un agent communal et de le porter de 10/35ème à 15/35ème à compter du 1^{er}/04/2019,**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement.**

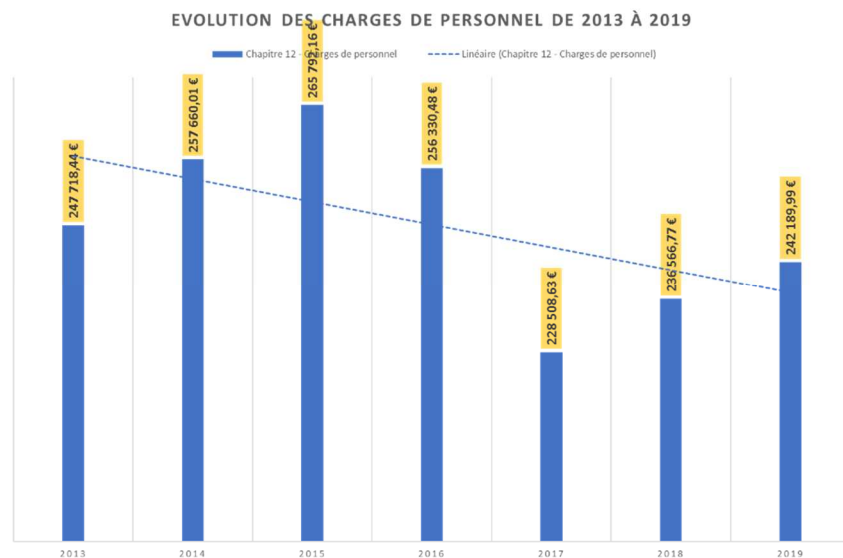
Le camping municipal est ouvert 24 semaines en 2019

Recrutement nécessaire de **deux contractuels sur le camping municipal**, au grade d'adjoint technique, échelon 1 (catégorie C – IB 348 / IM 326), pour une durée de 5 mois et deux semaines du 15/04 au 30/09/19, pour des durées hebdomadaires de 18,23/35ème (poste semaine) et 7,75/35ème (poste weekend)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIERES, à l'unanimité, décide :

- **De recruter deux agents pour la saison d'ouverture du camping municipal du 15/04 au 30/09/19 :**
 - o **Un agent à 18.23/35ème au grade d'adjoint technique, échelon 1 (catégorie C – IB 348 / IM 326),**
 - o **Un agent à 7.75/35ème au grade d'adjoint technique, échelon 1 (catégorie C – IB 348 / IM 326),**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces recrutements.**

Madame le Maire propose aux conseillers de réfléchir au recrutement d'un **jeune en service civique**. Ce recrutement est possible sur une durée de 6 à 12 mois et dans des domaines divers. Cette possibilité va être étudiée et sera revue lors d'une prochaine réunion.



11. 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières : devis et demandes de subvention

Comme évoqué lors des réunions publiques de préparation du 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières, un devis a été demandé pour la diffusion d'un film en plein air le dimanche 9 juin 2019.

Ce devis comprend la fourniture d'un écran LED 6 x 3 m, la présence de 2 techniciens vidéo et leur frais de déplacement pour un total de 4 974,00 € HT soit 5 968,80 € TTC. Il faut choisir un film (coût inclus dans le devis).

Cette activité est peu programmée sur le territoire et pourrait attirer un bon nombre de spectateurs.

L'UNIVEM est une association de véhicules militaires qui propose un défilé et des baptêmes. Ils proposent de venir le dimanche.

Lors de la réunion du 16 novembre 2018, un budget de 20 000 € a été validé pour ces commémorations (DCM n° 2018-143).

Au vu des devis déjà acceptés, le budget prévisionnel de cet anniversaire pourrait s'établir ainsi :

Budget prévisionnel 75 ^{ème} anniversaire de la libération de TREVIÈRES	
Dépenses	montant
Animations musicales (ADTLB)	
Bal swing avec le SAVOY SWING QUINTET en tenue militaire, deux couples de danseurs le 8 juin 2019	6 978,00 €
Sonorisation, éclairage et podium pour les 8 et 9 juin 2019	
Gardiennage du podium et du matériel la nuit du 08 au 09/06/2019	700,00 €
Concert THE FOUR-NATION COUNTRY-BLUES ORCHESTRA	3 600,00 €
Autres concerts du 09/06/2019	1 000,00 €
Diffusion d'un film en plein air le 9 juin 2019	5 968,80 €
Affiches et publicité	800,00 €
Fournitures pour fleurs en papier, achats de drapeaux, fleurs naturelles (décoration des rues de TREVIÈRES)	3 000,00 €
TOTAL	22 046,80 €

Les festivités suivantes pourraient être programmées pour le weekend :

Samedi 8 juin 2019	Dimanche 9 juin 2019
<ul style="list-style-type: none"> Toute la journée : Stand philatélie (édition d'un timbre et d'une flamme commémoratifs) Après-midi : « Mon village se raconte » ADTLB Soirée : Bal populaire en tenue d'époque avec le groupe SAVOY SWING QUINTET <i>Possibilité de la location de costumes</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Matin : Commémorations au monument aux morts en présence des vétérans dont M. Bernard DARGOLS qui a participé à la libération de Trévières Après-midi : diffusion d'un film en plein air Défilé de véhicules militaires + baptême Soirée : Concerts du Groupe THE FOUR NATION COUNTRY-BLUES ORCHESTRA et autres groupes
<ul style="list-style-type: none"> TOUT LE WEEKEND et toute la saison estivale Mur de la liberté créé par les élèves des établissements scolaires de TREVIÈRES (Ecole Publique, Ecole Privée Notre-Dame, Collège Octave Mirbeau) Décorations du bourg avec des fleurs en papier, fleurs naturelles, drapeaux, etc. grâce à un collectif d'habitants et des ateliers hebdomadaires 	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- D'accepter la venue de l'association UNIVEM,
- De verser la somme maximale de 2000 € à l'association UNIVEM,
- De charger Madame le Maire de solliciter des aides financières auprès de tous les partenaires potentiels,

- **De reporter la décision concernant la diffusion d'un film en plein air et d'attendre les réponses aux demandes de subventions.**

12. Abrogation de la délibération concernant des exonérations pour l'aménagement du territoire

Madame le Maire fait part au Conseil municipal des observations de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations relatives à l'aménagement du territoire. Cette délibération a été prise lorsque la commune avait la compétence « aménagement du territoire » or depuis, la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) qui a repris cette compétence. La délibération de la commune prise en date du 24/10/1997 est devenue sans objet. Il convient de l'abroger.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité, décide :

- **De rapporter la délibération prise en date du 24/10/1997 concernant des exonérations relatives à l'aménagement du territoire,**
- **De charger Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

13. Questions diverses

a) Compte-rendu des commissions

Erick JEANNE – Parc des Marais : changement de Directeur

Françoise DUSSERT-SARTHE – Amicale des Anciens Combattants : Monsieur PERRON reste porte-drapeau pour la commune de TREVIÈRES. Les comptes de l'association présentant un solde positif, elle ne souhaite pas solliciter une subvention communale pour 2019.

Mireille DUFOUR - Isigny Omaha Intercom : Projet de création d'une école au Tronquay, projet de création d'un point d'informations touristiques à Saint Laurent sur mer (projets 2020).

b) Délégations exercées par Madame le Maire depuis la dernière réunion :

- Devis TNT Normandie accepté pour solutionner la mauvaise réception TV dans les gîtes municipaux : 387,00 €
- Devis FOUCHER pour remplacement de la robinetterie dans une cuisine de la gendarmerie : 127,88 €

c) Monsieur RABEC : demande d'autorisation d'utiliser le terrain communal pour ses chevaux. Madame le Maire et Monsieur FUSEE vont se rendre sur place pour voir la faisabilité de cette utilisation.

d) Proposition de courrier concernant le PLUI : Madame le Maire propose de faire un courrier pour alerter la Communauté de Communes sur le zonage du futur PLUI et donne lecture de son projet de courrier. Madame DUFOUR explique qu'elle souhaite ainsi laisser une trace écrite de ses alertes répétées lors de toutes les réunions relatives au PLUI.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à la majorité (9 voix pour dont 1 pouvoir, 1 voix contre, 1 abstention) :

- **Charge Madame le Maire d'adresser un courrier à Madame la Présidente d'Isigny Omaha Intercom pour faire part des inquiétudes des élus de Trévières relatives au zonage du futur PLUI.**

e) Etude réalisée par le CAUE pour l'aménagement des abords de l'Eglise. Le projet est présenté aux conseillers (jardins des simples, escaliers, etc.).

f) Demande de Delphine ESTERLINGOT, architecte paysager, pour la création d'un jardin à Trévières dans le cadre d'un appel à projets « Normandie Impressionnistes 2020 ». Elle a pensé à Trévières car Claude Monnet, grand impressionniste normand, était un grand ami d'Octave Mirbeau. Elle aurait besoin d'une parcelle d'environ 250 m² pour créer un « jardin des supplices », du nom d'un roman écrit par Octave Mirbeau.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal de TREVIÈRES, à l'unanimité :

- **Accepte de mettre à disposition de Madame Delphine ESTERLINGOT une parcelle de 250 m² auprès de l'Eglise pour y créer un jardin éphémère.**

g) Point presse pour l'adressage.

h) Sandra LENAULT : le trottoir dans le bas de la rue du calvaire est abimé – la question est posée du périmètre des travaux de réaménagement du bourg ? Cette partie n'en fait pas partie mais il faut réfléchir à programmer ces travaux au niveau communal. Point à revoir pour les orientations budgétaires 2019.

Quelques dates :

09/02/19 à 20h30 : concert de l'école de musique du Molay-Littry à la salle culturelle (en partenariat avec l'ADTLB)

18/02/19 à 18h30 : commission pour l'étude des demandes de subventions à la mairie

26/02/19 à 20h00 : réunion publique pour le PLUI à la salle des fêtes de Mandeville-en-Bessin

27/02/19 à 20h30 : réunion publique pour préparation du 75^{ème} anniversaire de la libération de Trévières à la salle des mariages avec associations et les commerçants

01/03/19 de 20h00 à 22h00 : Grand Débat National animé par Bertrand BOUYX à la salle des mariages

26/05/19 à 15h30 : troupe de l'Escarpin à la salle culturelle (prestation acceptée le 16/11/18 DCM n° 2018-145)

26/05/19 : Elections Européennes

La prochaine réunion est fixée au vendredi 8 mars 2019 à 20h30

Liste des délibérations du conseil municipal prises lors de cette séance :

19. Devis pour clôture du camping
20. Devis pour remplacement du matériel de l'atelier municipal
21. Aménagement du bourg : colonnes enterrées (coût et emplacement)
22. Nom du Pôle Santé
23. Terrain du lotissement « le nid des cigognes » : convention de rétrocession
24. Résiliation du bail de la bibliothèque
25. Délibération pour plan de financement de la halle multiservices
26. Adhésion à la Fondation du Patrimoine
27. Personnel communal : recrutement
28. 75ème anniversaire de la libération de Trévières : devis et demandes de subvention
29. Abrogation de la délibération concernant des exonérations pour l'aménagement du territoire
30. Courrier Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
31. Création d'un jardin éphémère : mise à disposition d'une parcelle auprès de l'église